



Canada



## Régate internationale planche à voile CORK 2018

du 9 au 12 août 2018

CORK/Sail Kingston et Voile Canada  
Kingston, Ontario (Canada)

**Championnat junior (U19) RS:X 8.5 Voile Canada**  
**Championnat (U17) Techno 293 Voile Canada**  
**Championnat senior RS:X 8.5 et 9.5 Voile Canada**  
**20/07/2018**

## Championnat KONA, ID2 et Raceboard CORK International

### INSTRUCTIONS DE COURSE

[DP] désigne une règle pour laquelle la pénalité pour une infraction est à la discrétion du comité de réclamation.

[NP] désigne une règle pour laquelle une infraction ne sera pas motif à réclamation par une planche.

#### 1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les *Règles de course à la voile (RCV) – Règles de compétition windsurfs*.
- 1.2 Pour la classe Kona seulement, la règle B4.42 ne s'applique pas. Ceci modifie l'annexe B.
- 1.3 Les prescriptions applicables de Voile Canada sont indiquées à l'annexe B.
- 1.4 Pour la classe Techno 293, les concurrents de la division U15 peuvent utiliser toute voile de 5,5 m<sup>2</sup> ou moins au lieu de la voile de 6,8 m<sup>2</sup>. La voile de 5,5 m ou moins peut être utilisée avec toute bôme en aluminium ou tout mât de carbone dont la teneur en carbone ne dépasse pas 75 %. Les concurrents de la division Techno 293 U17 ouverte peuvent également courir avec le gréement et la voile BIC One Design 8,5.
- 1.5 Les pénalités pour les infractions aux règles du chapitre 4 des RCV, sauf celles exemptées par la RCV 86.1, peuvent être plus légères qu'une disqualification.
- 1.6 Une conciliation, conforme à l'annexe T des RCV, sera offerte.

#### 2 CAMÉRAS ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE

Les planches peuvent être tenues d'avoir à bord des caméras, du matériel de sonorisation ou un appareil de positionnement selon les instructions de l'autorité organisatrice.

#### 3 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans le pavillon du port olympique de Portsmouth. Les avis concernant les instructions de réclamation et de réparation seront affichés sur le tableau blanc au comptoir du jury.

#### 4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 0900 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 2000 la veille du jour où il prendra effet.

## 5 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât officiel situé au centre du port olympique de Portsmouth. Quand un signal est envoyé au-dessus d'un pavillon de flotte, de classe ou de parcours, le signal s'applique seulement à cette flotte, à cette classe ou à ce parcours.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 45 minutes » dans Signaux de course : Aperçu.
- 5.3 Les planches ne peuvent être mises à l'eau avant que le pavillon D soit envoyé avec un signal sonore. Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 45 minutes après l'envoi du pavillon D. [DP]
- 5.4 L'envoi du pavillon D au-dessus d'un pavillon de classe, de flotte ou de parcours signifie que la classe ou la flotte en question doit se rendre au parcours indiqué.

## 6 FORMAT DE COURSE

Pour les classes RS:X, Techno 293, Kona, ID2 et Raceboard, la régata consistera en une série.

## 7 PROGRAMME

### 7.1 Jours de course

Date	
Jeudi 9 août	Enregistrement
Vendredi 10 août	Courses
Samedi 11 août	Courses
Dimanche 12 août	Courses

- 7.2 Le nombre de courses et l'heure prévue pour les signaux d'avertissement sont indiqués dans le tableau suivant.

Classe	Nombre	Courses prévues par jour	Signal d'avertissement
RS:X	9	3	1100 le 10 août 1200 le 11 et 12 août
Techno 293	9	3	
Raceboard	9	3	
ID2	9	3	
KONA	9	3	

Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ou flotte ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme.

- 7.3 Pour prévenir les planches qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 7.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 1500.

## 8 PAVILLONS DE CLASSE/FLOTTE

### 8.1 Les pavillons de classe/flotte seront les suivants :

Classe/flotte	Pavillon
RS:X	« RS:X » sur fond contrastant
Techno 293	Pavillon de la classe O'pen Bic
Raceboard	« RB » sur fond contrastant
ID2	« II » sur fond contrastant
Kona	« K » sur fond contrastant

## 9 ZONES DE COURSE

- 9.1 Le bateau-comité de chaque zone de course enverra un pavillon de zone de course correspondant à sa zone de course au moment de quitter le port jusqu'à quelques minutes avant le signal d'avertissement de la première course du jour, moment auquel il sera remplacé par le pavillon orange de ligne de départ. Un manquement du comité de course à suivre cette procédure ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
- 9.2 Les zones de course seront situées dans le port de Kingston. Une carte des zones de course sera affichée sur le tableau officiel d'information. Les pavillons des zones de course et des classes/flottes seront les suivants :

Classe/flotte	Zone de course	Pavillon de zone de course
RS:X/Techno 293/Raceboard/ID2/KONA	Echo	Flamme numérique 5

9.3 L'envoi du pavillon D sur l'eau au-dessus d'un pavillon de classe et d'un pavillon de zone de course signifie que la flotte en question doit se rendre à la zone de course indiquée.

## 10 LES PARCOURS

10.1 Les schémas dans l'annexe A décrivent les parcours, incluant les désignations de parcours, les signaux de parcours, les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

10.2 En réponse aux conditions du parcours, le comité de course peut déplacer l'une ou l'autre des marques formant la porte sans signal.

10.3 Si l'une des marques d'une porte est manquante, les bateaux doivent contourner la marque existante en la laissant à bâbord.

10.4 Le parcours à effectuer sera signalé par des lettres de couleur foncée sur un tableau blanc installé sur le tableau arrière du bateau-comité.

10.5 La zone de course est illustrée à l'annexe C.

## 11 MARQUES

11.1 Les marques seront des bouées gonflables aux couleurs suivantes :

Classe/flotte	Marques de parcours	Nouvelle marque
Planches	Tétra jaune	Tétra vert

11.2 Les marques de départ et d'arrivée seront des flotteurs dotés d'un mât arborant un pavillon orange.

## 12 LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le côté parcours d'un mât arborant un pavillon orange sur un bateau-comité et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Lorsqu'une séquence de départ est en cours, les planches dont la séquence de départ n'a pas commencé doivent rester au moins 50 mètres derrière la ligne de départ ou ses prolongations. *[DP]*  
*[NP]*

12.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classée DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

## 13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

## 14 INUTILISÉ

## 15 L'ARRIVÉE

15.1 La ligne d'arrivée sera entre le côté parcours d'un mât arborant un pavillon orange du bateau-comité et la marque d'arrivée du côté parcours.

## 16 TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

16.1 Les temps limites et les temps cible seront les suivants (tous les temps sont en minutes) :

Classe/flotte	Temps limite	Temps limite marque 1	Temps cible
RS:X	45	15	25
Techno 293	45	15	25
Raceboard	45	15	25
ID2	45	15	25
Kona	45	15	25

Si aucune planche n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

16.2 Les planches manquant à finir dans un délai de 15 minutes après la première planche de leur classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

16.3 Le comité de course peut, à sa discrétion, attribuer des points à une planche selon sa place dans une course. Le comité de course détermine la méthode et l'ordre. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## **17 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**

- 17.1 Les demandes de réclamation doivent être faites par écrit et déposées au comptoir du comité de réclamation dans le temps limite de réclamation. Les formulaires de réclamation seront disponibles au comptoir du comité de réclamation. Le temps limite de réclamation sera affiché sur le tableau officiel d'information par le comité de réclamation et peut différer d'une flotte/classe à l'autre.
- 17.2 Le temps limite de réclamation sera affiché sur le tableau officiel d'information par le comité de réclamation et peut différer d'une flotte/classe à l'autre.
- 17.3 Les avis de réclamation seront affichés sur le tableau des réclamations au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation. Les réclamations seront instruites dans le bureau du comité de réclamation.
- 17.4 Les avis de réclamation du comité de course ou du comité de réclamation seront affichés avant la fin du temps limite de réclamation pour informer les planches selon la RCV 61.1(b).
- 17.5 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réparation basée sur une décision du comité de réclamation selon la RCV 62.2 devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.
- 17.6 Les avis de correction de résultats et de pénalités pour infraction à la RCV 42 et au départ seront affichés sur le tableau officiel d'information avant le temps limite de réclamation. En ce qui ne concerne pas la RCV 42, l'heure limite pour faire une demande de réparation relative à une correction de résultats sera 30 minutes après la publication de l'avis de correction ou le temps limite de réclamation, si cette heure est plus tardive. Ceci modifie la RCV 62.2.

## **18 CONCILIATION**

- 18.1 Une conciliation, conforme à l'annexe T des RCV, sera offerte aux parties à une réclamation. Le conciliateur peut être membre du comité de réclamation qui instruit la réclamation.

## **19 CLASSEMENT**

- 19.1 L'annexe A des Règles de compétition windsurfs s'appliquera à toutes les planches.
- 19.2 Trois courses doivent être validées afin de constituer une série.
- 19.3 (a) Lorsque moins de 5 courses ont été validées, le score de la planche dans la série sera le total des scores de ses courses.
- (b) Lorsque 5 à 9 courses ou plus ont été validées, le score de la planche dans la série sera le total des scores de ses courses en retirant le plus mauvais.

## **20 RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP] [NP]**

- 20.1 **Les concurrents doivent respecter les procédures d'enregistrement au départ et au retour.** Les concurrents sont tenus de s'enregistrer avant de quitter le port et dès leur retour à terre. Les fiches d'enregistrement seront situées sur les tables à l'extérieur du bureau CORK.
- 20.2 Si un concurrent manque à se conformer à l'IC 20.1 avant la fin du temps de réclamation, l'équivalent en points de 10 % de la flotte\*, arrondi au nombre entier le plus près, sera ajouté à son score sans instruction pour la première infraction, et 20 % pour la deuxième infraction. Les infractions présumées subséquentes peuvent faire l'objet d'une réclamation et, suite à l'instruction, peuvent entraîner la disqualification. Ceci modifie les RCV 63.1, A3 et A5. Un concurrent ainsi pénalisé peut demander une réparation selon la RCV 62.1.
- 20.3 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage flottable ou un autre vêtement de flottabilité individuel adéquat attaché en tout temps lorsqu'à flot, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne constituent pas des vêtements de flottabilité individuels adéquats. Le pavillon Y ne sera pas envoyé. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 et la RCV 40.
- 20.4 Les concurrents qui demandent assistance doivent agiter un bras avec la main ouverte. Si aucune assistance n'est demandée, le bras doit être agité avec le poing fermé.
- 20.5 Si nécessaire, un bateau de régie de course peut ordonner à un concurrent d'abandonner sa planche et d'embarquer sur un bateau de patrouille.
- 20.6 Si une planche est abandonnée sur l'eau, elle doit être marquée avec un morceau de bande de danger ou un X tracé au marqueur noir sur la coque pour signaler que le coureur est sain et sauf.
- 20.7 Toutes les planches doivent retourner directement au port après avoir terminé leur dernière course du jour.

20.8 Une planche qui abandonne une course doit le signaler au comité de course dès que possible.

## **21 REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT**

En cas de dommages, les planches et l'équipement peuvent seulement être remplacés avec l'autorisation écrite du comité de course. Si les dommages surviennent moins de 2 heures avant l'heure prévue de départ de la première course du jour et avant le début de la dernière course du jour, une autorisation verbale provisoire doit être obtenue auprès du comité de course ou de réclamation, et l'autorisation écrite doit être demandée avant le temps limite de réclamation de la journée au cours de laquelle le remplacement a lieu. Les formulaires de remplacement d'équipement seront disponibles au comptoir du comité de réclamation. *[DP]*

## **22 ÉQUIPEMENT ET JAUGE**

- 22.1 Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, le comité de course peut demander à une planche de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlée.
- 22.2 Une planche doit inscrire un seul numéro de voile et l'arborer sur la grand-voile. Une planche qui court sans numéro ou un numéro autre que celui qui a été soumis à l'autorité organisatrice peut être réclamée et pénalisée par le comité de réclamation, y compris la disqualification d'une ou plusieurs courses. *[NP]*
- 22.3 Aux fins d'enregistrement, l'autorité organisatrice se réserve le droit d'exiger que les numéros et lettres sur une voile soient ajustés, réparés, noircis ou remplacés.

## **23 PUBLICITÉ**

- 23.1 Les planches peuvent être tenues de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. *[DP] [NP]*
- 23.2 L'autorité organisatrice exige que les trois premiers concurrents de chaque championnat de Voile Canada portent le dossard de meneur fourni par l'autorité organisatrice. *[DP] [NP]*
- Les concurrents doivent ramasser le dossard de meneur à l'émargement avant la mise à l'eau et le retourner à l'émargement au retour chaque jour.
  - Les concurrents tenus de porter un dossard de meneur doivent le porter en tout temps lorsqu'à flot conformément aux mêmes directives que celles qui s'appliquent aux gilets de sauvetage.

## **24 BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : les bateaux de sécurité arboreront un pavillon jaune et rouge distinctif; les bateaux du comité de réclamation arboreront un pavillon J; les bateaux des médias arboreront un pavillon blanc portant la lettre M en noir.

## **25 BATEAUX D'ENTRAÎNEUR, BATEAUX ACCOMPAGNEURS ET RÉUNIONS DES ENTRAÎNEURS *[DP] [NP]***

- 25.1 Une réunion des entraîneurs se tiendra les 10, 11 et 12 août à 0900. Ces réunions serviront à coordonner les interventions d'urgence, à recueillir les commentaires des entraîneurs et du personnel accompagnateur sur l'organisation de la régata, à échanger des points de vue et à informer les entraîneurs de modifications aux instructions de course et à l'organisation de la régata en général.
- 25.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. Tous les bateaux accompagnateurs et des entraîneurs doivent se positionner au moins 100 mètres derrière la ligne de départ et 100 mètres à l'extérieur des balises du parcours pendant qu'une course est en cours, et doivent se déplacer de façon à ce que les vagues produites par leur sillage n'affectent pas les bateaux en course.
- 25.2 Les bateaux accompagnateurs et des entraîneurs doivent s'inscrire au bureau de l'autorité organisatrice avant la première course programmée et indiquer le nom et le numéro de voile des coureurs qu'ils accompagnent. Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon d'identification numéroté. Un dépôt de 20 \$ sera demandé pour le pavillon d'identification.
- 25.3 Si le comité de réclamation reçoit un rapport alléguant une violation d'une disposition de l'IC 25 par un bateau accompagnateur ou des entraîneurs, le comité de réclamation peut ouvrir une instruction pour enquêter sur l'incident. Le comité de réclamation peut : rapporter l'incident à son club nautique ou à son autorité nationale, interdire l'accès aux lieux à ses bateaux accompagnateurs ou des entraîneurs ou pénaliser ses concurrents.

25.4 Dans une situation d'urgence générale, le bateau-comité enverra un pavillon de sécurité jaune et rouge et tous les bateaux accompagnateurs et des entraîneurs relèveront du comité de course.

## **26 RÈGLES DU PORT ET DU SITE**

26.1 Toutes les planches et l'équipement doivent être rangés, mis à l'eau et sortis de l'eau dans la zone désignée du site selon les directives de l'autorité organisatrice. *[DP] [NP]*

26.2 Aucun bateau, à l'exception de ceux qui sont amarrés à un mouillage attribué, ne doit être laissé sans surveillance sur l'eau. *[DP] [NP]*

26.3 Les voitures et autres véhicules doivent être stationnés conformément aux règlements du port olympique de Portsmouth, de la Ville de Kingston et de l'autorité organisatrice. *[DP] [NP]*

26.4 Le camping est interdit dans le port olympique de Portsmouth.

26.5 Une infraction à ces règlements par un concurrent ou son personnel de soutien peut entraîner l'annulation de son inscription ou une réclamation et disqualification subséquente d'une ou plusieurs courses, ou une autre pénalité déterminée par le comité de réclamation.

## **27 ÉVACUATION DES DÉTRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs et des bateaux du comité de course. *[DP] [NP]*

## **28 PLACE AU PORT**

Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée dans le stationnement à bateaux. *[DP] [NP]*

## **29 PRIX**

29.1 Des prix seront remis comme suit : 3 inscriptions = un prix, 4-5 inscriptions = deux prix, 6 inscriptions ou plus = trois prix. D'autres prix peuvent être décernés dans les classes où le nombre d'inscrits le justifie. Des trophées de classe ou des prix peuvent être présentés conformément aux exigences de l'association de classe.

## **30 ÉNONCÉ DE RISQUE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. La voile est un sport imprévisible; par conséquent, sa pratique comporte un élément de risque. En participant à l'épreuve, les concurrents acceptent et reconnaissent ce qui suit :

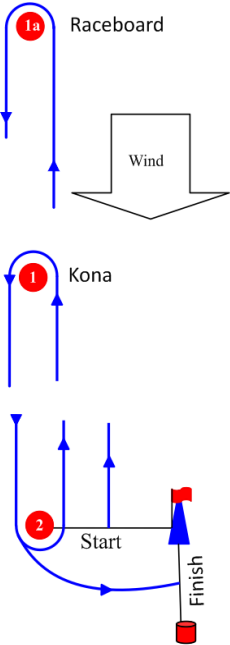
- a) Ils sont conscients de l'élément de risque inhérent à la pratique du sport et acceptent la responsabilité de s'y exposer et d'y exposer leur équipage et leur planche pendant l'événement.
- b) Ils sont responsables de leur propre sécurité et de celle de leur planche et de leurs biens, qu'ils soient à flot ou à terre.
- c) Ils assument la responsabilité des blessures, dommages ou pertes résultant de leurs actes ou d'une omission.
- d) Ils sont aptes à participer à l'événement et leur planche est en bon état et prête à appareiller.
- e) Le fait que l'organisateur fournisse une équipe de régie de course, des bateaux patrouilleurs, des officiels et des bénévoles ne les décharge pas de leurs responsabilités.
- f) La mise à disposition des bateaux patrouilleurs est limitée à l'aide qui peut être apportée dans les circonstances, surtout dans des conditions météorologiques extrêmes.

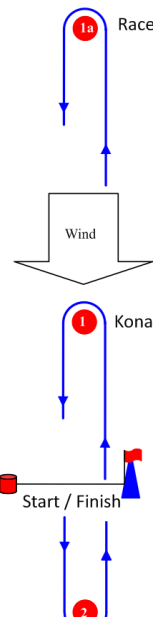
## **31 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE**

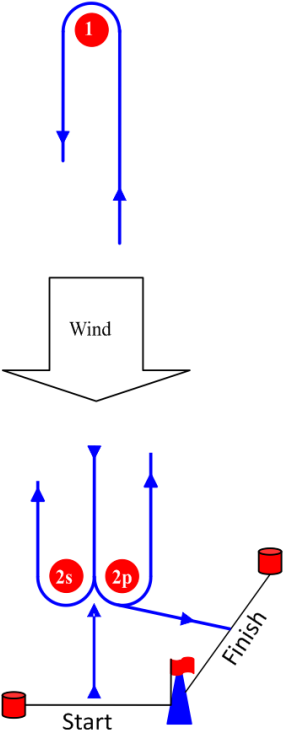
En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les commanditaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos, des enregistrements audio et vidéo et autres reproductions de lui-même sur le site ou sur l'eau de son arrivée sur le site jusqu'à son départ final, et ce, sans rémunération.

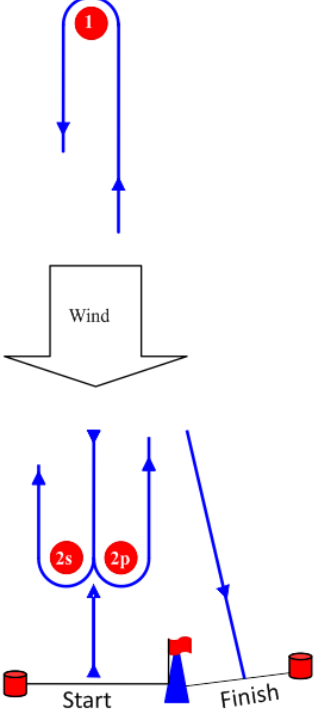
# ANNEXE A

## Schémas de parcours

Parcours	Description	
	<i>Au vent/sous le vent avec 2 marques au vent</i>	
	Signal	Ordre de contournement des marques
	U 1	Départ-1-2-Arrivée
	U 2	Départ-1-2-1-2-Arrivée
	UA 1	Départ-1a-2-Arrivée
UA 2	Départ-1a-2-1a-2-Arrivée	

Parcours	Description	
	<i>Au vent/sous le vent avec marque sous le vent sous la ligne de départ-arrivée</i>	
	Signal	Ordre de contournement des marques
	I 1	Départ-1-2-Arrivée
	I 2	Départ-1-2-1-2-Arrivée
	IA 1	Départ-1a-2-Arrivée
IA 2	Départ-1a-2-1a-2-Arrivée	

Parcours	Description	
	<i>Au vent/sous le vent avec arrivée Hollywood au bateau-comité</i>	
	Signal	Ordre de contournement des marques
	H 1	Départ-1-2p-Arrivée
	H 2	Départ-1-2s/2p-1-2p-Arrivée
	H 3	Départ-1-2s/2p-1-2s/2p-1-2p-Arrivée

Parcours	Description	
	<i>Au vent/sous le vent avec arrivée directe</i>	
	Signal	Ordre de contournement des marques
	D 1	Départ-1-Arrivée
	D 2	Départ-1-2s/2p-1-Arrivée
	D 3	Départ-1-2s/2p-1-2s/2p-1-Arrivée



## ANNEXE B

# Prescriptions de Voile Canada 2017-2020

Est prescrit par Voile Canada :

### Règle 46 – Personne responsable

*Voile Canada prescrit que si la personne désignée responsable est ressortissante du Canada, elle doit être membre d'un club affilié à Voile Canada.*

### Règle 61.2 – Contenu d'une réclamation

*Voile Canada prescrit que l'acte de déposition d'une demande de réclamation ou de réparation doit demeurer gratuit.*

### Règle 64.3 – Décisions des réclamations sur les règles de classe (insérer sous le titre de la règle)

*Voile Canada prescrit que, à moins d'instructions contraires des règles de classe, Les Règles pour l'Équipement des Voiliers s'appliquent à toutes les classes en course au Canada.*

### Règle 67 – Dommages

*Voile Canada prescrit que tout bateau qu'un jury aura pénalisé pour infraction à une règle causant des dommages sera censé être fautif aux fins de la règle 67.*

### Règle 70.5(a) – Appels et demandes auprès d'une autorité nationale

*Voile Canada le prescrit.*

### Règle 86.3 – Modifications aux règles de course

*Voile Canada le prescrit.*

### Règle 88.2 – Prescriptions nationales

*Voile Canada prescrit que les instructions de course pour les épreuves qui prévoient un jury international, ou un jury sans appel, sont libres de modifier, ou de supprimer, quelque prescription de Voile Canada que ce soit, à l'exception des prescriptions aux règles 61.2, 67 et 91(b). Les instructions de course de n'importe quelle autre épreuve ne doivent pas modifier, ni supprimer, quelque prescription de Voile Canada que ce soit.*

### Règle 91(b) – Jury

*Voile Canada prescrit que lorsqu'une demande est faite en vertu de la règle N1.7 pour un jury international de seulement trois membres, elle ne peut être faite auprès de World Sailing que sur autorisation expresse de Voile Canada.*

### Annexe E8 – Annexe G Modifications aux identifications sur les voiles (insérer sous le titre de la règle)

*Voile Canada prescrit que cette règle s'applique aux bateaux canadiens de toutes classes.*

### Annexe R – Procédures pour les appels et les demandes (insérer sous le préambule)

*Voile Canada prescrit qu'elle est libre de déférer un appel, ou une demande de confirmation ou de correction, au comité d'appel d'une association, tel le comité d'appel d'une association provinciale ou celui d'une association de bateaux de course, comme elle l'entendra. Les décisions du comité d'appel d'une association peuvent être renvoyées en appel à Voile Canada.*

### Annexe R2.1(a) – Soumission de documents

*Voile Canada prescrit que pas plus tard que 15 jours après la réception de la décision écrite du comité d'appel de l'association, l'appelant est libre de renvoyer cet appel auprès de Voile Canada en lui remettant une copie de la décision du comité d'appel de l'association. L'appel devra préciser pourquoi l'appelant estime que la décision ou les procédures du comité d'appel de l'association étaient incorrectes.*

### Annexe R2.2 – Soumission de documents

*Voile Canada prescrit que dans le cas d'un second recours en appel, cette fois-ci auprès de Voile Canada, cette règle s'appliquera à l'appelant comme s'il s'agissait d'un premier recours, et au comité du premier appel comme s'il s'agissait du jury.*

### Annexe R3 – Responsabilités de l'autorité nationale et du jury

*Voile Canada prescrit que lorsqu'un appel est déféré auprès du comité d'appel d'une association, les responsabilités et les démarches qui incombent à l'autorité nationale dans le cadre de cette règle, ainsi que des règles R4, R5, 71.2 et 71.3, devront être assumées par le comité d'appel de l'association.*

*Lorsque la décision du comité d'appel d'une association fait l'objet d'un second recours en appel, Voile Canada doit envoyer une copie de l'appel aux parties, au jury et au comité d'appel de l'association. Aucun des membres du comité d'appel de l'association ne devra, de quelque façon que ce soit, participer aux délibérations et à la décision de cet appel.*

### Annexe R4 – Commentaires et éclaircissements

*Voile Canada prescrit que lorsque la décision du comité d'appel d'une association fait l'objet d'un second recours en appel, les parties, le jury et le comité d'appel de l'association sont libres de faire des commentaires sur l'appel. Ces commentaires devront être déposés dans les 15 jours qui suivent réception de l'appel expédié par Voile Canada. Voile Canada remettra une copie des commentaires aux parties, au jury et au comité d'appel de l'association, comme il conviendra.*

# ANNEXE C

## Course layout for CORK Optimist and Board 2018

